

Contrat local de santé de Val de Garonne Agglomération

Synthèse du plan prévisionnel d'actions 2018-2021					
Axe stratégique	Objectifs intermédiaires	N°	Intitulé	Résumé	Pilotes
Axe 1 – Développer l'attractivité des professionnels de santé	Développer les capacités d'accueil et de formation pour tous les professionnels de santé sur le territoire	1.1	Sensibilisation des médecins généralistes et spécialistes libéraux à l'intérêt de se former pour devenir maître de stage par la mise en place de micro-réunions de secteur	Valoriser la démarche de maître de stage auprès de médecins doit permettre de favoriser le développement des lieux d'accueil de stagiaires en ville pour les internes.	VGA
		1.2	Amélioration des modalités d'accueil des stagiaires pour inciter les internes en médecine à venir en stage et découvrir le territoire	Il s'agit de rénover (investissement) et ouvrir l'internat du CHIC à l'ensemble des internes du territoire mais aussi de convier les internes aux différentes manifestations entre professionnels du territoire (lien avec action 1.3).	CHIC MT
	Renforcer les liens interprofessionnels et les échanges de pratiques professionnelles	1.3	Création d'un réseau de professionnels et organisation de temps d'échanges interprofessionnels sur le territoire de VGA	Le réseau de praticiens sera orienté sur la prise en charge du patient et sur l'attractivité du territoire. Il est envisagé d'organiser des réunions et des formations interprofessionnelles sur des thèmes en lien avec les problématiques de santé locales, de mettre en place des moments de convivialité.	CHIC MT+professionnels de santé
		1.4	Création d'une offre de médecine générale salariée sur le territoire de VGA (bassin Tonneinçais)	Le centre de santé du bassin tonneinçais a ouvert à Tonneins en mai 2018. Une fois son fonctionnement stabilisé, il pourrait être déployé dans les communes du secteur en déficit d'offres de soins.	CHIC pour l'appui au démarrage sur Tonneins
Axe 2 – Agir en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité	Favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité	2.1	Sensibilisation des élus du territoire sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins	Afin de limiter le non recours à l'offre de soins, il est proposé d'informer les élus sur les dispositifs existants et solliciter leur appui pour l'action d'échanges et d'informations aux acteurs de terrain (action 2.2)	CPAM/VGA
		2.2	Organisation de temps d'échanges et d'information sur les dispositifs d'accès aux soins et aux droits, à destination des acteurs de terrain	Les temps d'échanges et d'information en matière d'accès aux droits, aux soins et à la prévention seront proposés sur différents lieux du territoire et s'adresseront aux associations, mairies, services d'aide à domicile et organismes de formation	CPAM/VGA
		2.3	Identification de solutions favorisant la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité	L'action doit permettre d'identifier les besoins et l'offre en terme de mobilité des personnes vulnérables et précaires et proposer des solutions à étudier pour répondre à cette problématique.	VGA/Conseil de développement
	Accompagner le (ou les) parents d'enfant(s) en situation de vulnérabilité/précarité dans la parentalité	2.4	Réflexion sur la création d'un centre d'accompagnement à la parentalité	Un groupe pluriprofessionnel sera constitué en vue d'élaborer une réflexion autour de la réalisation d'un lieu d'accueil permettant l'accompagnement, l'orientation vers le soin et l'hébergement temporaire des mères, pères et enfants en situation de vulnérabilité sociale ou psychique	CD47(PMI)/CHIC MT/CAF
	Développer la formation des aidants et des	3.1	Sensibilisation des collectivités locales et des acteurs de proximité au repérage des situations de fragilité et à leur prise en charge	Un document pédagogique sera élaboré en vue notamment d'appréhender, de définir et d'identifier les critères cumulatifs pouvant conduire à des situations de fragilité. Il servira d'aide au repérage à destination des collectivités et des acteurs de proximité.	HANDISSIAD/PTA

Synthèse du plan prévisionnel d'actions 2018-2021

Axe stratégique	Objectifs intermédiaires	N°	Intitulé	Résumé	Pilotes
Axe 3 – Agir pour l'autonomie en faveur des personnes en situation de handicap ou de dépendance	Développer la formation des aidants et des professionnels	3.2	Développement d'une culture professionnelle commune pour un accompagnement spécifique dans le secteur du handicap	Des rencontres entre professionnels seront organisées sur des sujets ciblés animés par des acteurs locaux ayant une expertise. Les thématiques seront choisies en lien avec les politiques et orientations de l'ARS.	CENTRE RESSOURCES HANDICAP GCSMS/HANDISSIAD
	Développer et adapter l'offre de transport en faveur des personnes en situation de handicap ou de dépendance	3.3	Evaluation des besoins de transport des personnes en situation de handicap ou de dépendance	Une enquête de satisfaction et de besoins sera réalisée sur l'offre de transport Handivalys en vue éventuellement de proposer des pistes d'adaptation aux personnes handicapées ou dépendantes pour améliorer l'offre .	Conseil de développement/HANDISSIAD
Axe 4 – Agir pour un cadre de vie favorable à la santé	Améliorer la qualité de l'environnement et en particulier de l'air intérieur des lieux de vie fréquentés par les jeunes enfants et les femmes enceintes	4.1	Prévention des pathologies liées à l'environnement intérieur – lutte contre les perturbateurs endocriniens	Une sensibilisation des professionnels de la petite enfance et des gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants (voire des parents) sera réalisée (ex: Ateliers Nesting). Les collectivités seront informées des nouvelles obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieure dans les établissements recevant du public. Les messages d'information et de prévention pourront être relayés par des professionnels intervenant au domicile des familles.	ARS/VGA/CHIC
	Promouvoir un cadre politique facilitant l'action locale sur les déterminants de santé	4.2	Encourager VGA ou quelques communes à adhérer au réseau Français des Villes Santé	L'action prévoit de sensibiliser les communes de l'Agglomération au réseau français des villes santé afin d'y adhérer (plusieurs échelles envisageables)	Conseil de développement/VGA
	Développer la pratique de l'activité physique et sportive	4.3	Création du Réseau Sport Santé ou être acteur à titre expérimental de l'action départementale	L'action envisage de déployer sur le territoire la mise en œuvre du dispositif "Bouger sur Ordonnance" organisé à l'échelle départementale, à travers le recensement des associations et clubs réalisant de l'Activité Physique Adaptée, l'étude d'un poste coordinateur dédié, l'élaboration d'une stratégie de communication pour diffuser au plus grand nombre.	Office marmandais du sport/Service des sports de Marmande
	Privilégier les actions visant à améliorer la santé des usagers en agissant sur la qualité de l'environnement	4.4	Lutte contre l'Aedes albopictus (moustique tigre) sur le territoire	Il s'agit d'élaborer une stratégie d'actions à destination des citoyens pour lutter contre le moustique tigre, de mettre en place un réseau de professionnels (collectivité et santé) pouvant relayer l'information et notamment les messages de bonnes pratiques	ARS
Axe 5 – Développer la coordination des acteurs en matière de santé mentale	Renforcer l'accompagnement des personnes handicapées psychiques vers le soin.	5.1 et 5.2	Mise en place d'un Accueil Téléphonique unique d'Orientat	L'action consiste à mettre en place un numéro unique d'orientation et d'information en santé mentale avec un coordinateur dédié permettant d'apporter une réponse à tous publics en matière de santé mentale	CLSM
			ion et d'Information en santé mentale (dispositif A.T.O.I.) communication et déploiement de ce dispositif	En conséquence de l'action 5.1, une stratégie de communication doit être établie à destination d'une part des professionnels et d'autre part des citoyens.	CLSM
	Développer un accompagnement spécifique à la parentalité des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique	5.3	Coordination des professionnels en charge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique autour de la grossesse et de la naissance	Afin de structurer la coordination des professionnels, il est envisagé l'élaboration d'un annuaire et d'une charte avec un socle de valeurs communes et l'organisation de temps de rencontres .	CHIC/CLSM